



DÉVELOPPEMENT DURABLE, ECONOMIE, ENTREPRISES

éco-défis des commerçants & artisans

Mis en ligne le **mardi 19 juin 2018**

Vous êtes artisan sur le territoire de Brest Métropole et vous souhaitez valoriser votre entreprise en augmentant votre performance environnementale, économique et sociétale ?

Entrez dans la démarche « éco-défis des commerçants et artisans »

Pour accompagner les entreprises vers l'économie circulaire, le réseau des Métiers et ses partenaires l'Ademe et le conseil régional de Bretagne, expérimentent en 2018 le dispositif « Eco-défis des commerçants et artisans » sur quatre collectivités dont Brest métropole.

Ce dispositif vise à valoriser, par l'obtention d'un label, les artisans qui mettent en place des actions concrètes en faveur du développement durable.

Six mois pour relever le défi

Les artisans intéressés doivent se positionner sur trois défis minimum, parmi une liste de 43, classés en six thématiques :

- > Déchets
- > Produits
- > Énergie
- > Eau
- > Transport
- > Sociétal

Ils ont ensuite 4 à 6 mois pour relever les défis choisis avec l'appui d'un conseiller du réseau des métiers (CRMA). A l'issue de cette période et sur présentation de justificatifs, le label «Eco-défis des Commerçants et Artisans » leur sera délivré lors d'un évènement qui clôturera cette action.



Vous vous sentez prêts à relever les éco-défis ? Remplissez le [coupon-réponse](#) dès aujourd'hui.
Plus d'informations sur le site de la [chambre de métiers et de l'artisanat](#) ➔



- Facebook
- Twitter
- E-Mail
- Viadeo
- LinkedIn
- Pinterest



RETOUR À LA LISTE



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826

29238 BREST CEDEX 2

Tel. : 02.98 33 50 50

www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

HÔTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834

29238 BREST CEDEX 2

Tel. : 02 98 00 80 80

www.brest.fr

Accueil au guichet :

de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi

(de 8h30 à 17h en juillet et août)

et le samedi matin de 9h à 12h.

Ouverture à 9h30 les 2e et 4e mardi du mois.

Fermé le samedi en juillet août

sauf le dernier samedi avant la rentrée scolaire.

Accueil téléphonique au 02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30

Accueil des mairies de quartier :

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

sauf le jeudi ouverture à 9h30

Fermé le samedi en juillet août

sauf le dernier samedi avant la rentrée scolaire.

Mairie de quartier de Bellevue / 25, place Napoléon III

Mairie de quartier de l' Europe / 31, rue Saint-Jacques

Mairie de quartier de Lambézellec / 25, rue Robespierre

Mairie de quartier des Quatre-Moulins / 200, rue Anatole France

Mairie de quartier de Saint-Marc / 124, rue de Verdun

Mairie de quartier de Saint-Pierre / 26, rue Jean-François Tartu